

Le suivi de carrière des enseignants-chercheurs

Principes généraux, calendrier et
modalités envisagées à l'Unistra

		Elisabeth DEMONT
--	--	------------------

Vice-Présidente	
-----------------	--

Ressources Humaines et Politique Sociale
--

Université de Strasbourg	
--------------------------	--

Réunion d'information du 10 mars 2017

Introduction

Après 4 années d'expérimentation, le suivi de carrière des enseignants-chercheurs est, à compter de l'année 2016-2017, **généralisé** :

- ◆ à l'**ensemble des sections** du CNU,
- ◆ pour les établissements relevant de la **vague C de contractualisation** (dont fait partie l'Université de Strasbourg).

Dispositif réglementaire

- ◆ Le suivi de carrière des enseignants-chercheurs a été **introduit dans le statut des enseignants chercheurs en 2014.**

Le dispositif est **régi par les dispositions de l'article 18-1** du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié relatif au statut des enseignants-chercheurs, créé par le **décret n° 2014-997 du 2 septembre 2014.**

Article 18-1 du décret n° 84-431

Créé par [DÉCRET n°2014-997 du 2 septembre 2014 - art. 21](#)

Le rapport d'activité mentionné à l'article 7-1 sert de base au suivi de carrière de l'enseignant-chercheur, **réalisé par la section** dont il relève au sein des instances mentionnées au même article.

Le suivi de carrière est réalisé **cinq ans** après la première nomination dans un corps d'enseignant-chercheur ou après un changement de corps, puis tous les cinq ans. Toutefois, un enseignant-chercheur peut demander un suivi de carrière à tout moment, dans le respect de la procédure prévue au présent article.

Le suivi de carrière **prend en compte l'ensemble des activités** de l'enseignant-chercheur. **Les établissements prennent en considération ce suivi de carrière en matière d'accompagnement professionnel.**

Dispositif réglementaire

- ◆ Le suivi de carrière des enseignants-chercheurs a été **introduit dans le statut des enseignants chercheurs en 2014.**

Le dispositif est **régi par les dispositions de l'article 18-1** du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié relatif au statut des enseignants-chercheurs, créé par le **décret n° 2014-997 du 2 septembre 2014.**

- ◆ La **circulaire ministérielle du 11 octobre 2016** précise les modalités pratiques de gestion du suivi des carrières pour l'année 2016-2017 + la **circulaire du 9 février 2017 lance le dispositif officiellement.**

Objectifs

Le suivi de carrière des enseignants-chercheurs consiste en un **examen individualisé et périodique** (tous les 5 ans) de la **situation professionnelle de l'enseignant-chercheur** afin de :

1. permettre son **accompagnement** durant l'ensemble de sa carrière **par la formulation de recommandations ;**
2. faciliter la **réalisation de ses projets professionnels.**

Enseignants-chercheurs concernés

Dépôt d'un rapport d'activité **pour tous les enseignants-chercheurs, sauf** pour :

- ◆ les enseignants-chercheurs **nommés depuis moins de 5 ans** (date de nomination après le 1^{er} janvier 2012)
- ◆ les enseignants-chercheurs qui partent à la **retraite dans les 4 prochaines années** (âgés de plus de 62 ans en 2017)
- ◆ les enseignants-chercheurs ayant bénéficié d'un **avancement de grade** (promotion nationale, locale ou spécifique) **dans les 5 dernières années** (sessions 2012-2016).

Néanmoins, possibilité pour chaque enseignant-chercheur non concerné de déposer également un dossier

Procédure 1/3

1. Etablissement par l'enseignant-chercheur d'un **rapport d'activité** mentionnant **l'ensemble de ses activités** et retraçant **leurs évolutions** éventuelles :
 - ◆ activités pédagogiques,
 - ◆ activités de recherche,
 - ◆ tâches d'intérêt général.

Possibilité d'exprimer des **souhaits et des besoins**.

Procédure 2/3

2. Examen par la section compétente du **CNU de la situation professionnelle** de l'enseignant-chercheur au regard du rapport d'activité.

Formulation de 2 avis distincts :

- ◆ le 1^{er} à destination de l'enseignant-chercheur,
- ◆ le 2^e à destination de l'établissement.

Procédure 3/3

3. Possibilité pour l'enseignant-chercheur de **faire part de ses observations** sur les avis de la section compétente du CNU (droit de réponse).
4. Communication par l'université des **mesures d'accompagnement RH** mises en œuvre suite à l'avis du CNU.

Calendrier prévisionnel des opérations 2016-2017

Du 28 mars au 20 avril 2017	Dépôt par chaque E.C. de son rapport d'activité sur application ALYA (via Galaxie – identification par NUMEN et mot de passe)
Du 7 juin au 25 octobre 2017	Examen des rapports d'activité par les sections CNU
Le 30 octobre 2017 au plus tard	Avis formulés par les sections CNU
Du 2 au 16 novembre 2017	Droit de réponse des enseignants-chercheurs à l'avis des sections CNU
A partir du 2 novembre 2017	Formulation par l'université des mesures d'accompagnement RH mises en œuvre suite à l'avis du CNU

Position de la CP-CNU – Assemblée du 9 juin 2016

La CP-CNU a adopté le principe de l'organisation du suivi de carrière dans les conditions définies avec la DGRH et la CPU. Il convient maintenant que le ministère édicte les textes nécessaires à la mise en œuvre de cet accord et apporte à la communauté universitaire toutes les précisions de nature à lever les inquiétudes de celle-ci.

Les conditions de réussite de la mise en œuvre de cette réforme sont :

- la définition réglementaire du périmètre des enseignants-chercheurs intéressés par cette procédure ;
- la mise en œuvre d'une application informatique garantissant la possibilité d'un dialogue direct entre l'enseignant-chercheur et le CNU, sans communication de ces éléments à l'établissement, et offrant aux sections toute latitude pour adopter les appréciations de leur choix.

69 % (à bulletin secret) pour la mise en place d'un suivi de carrière.

COMMUNIQUÉ DU 15 MARS 2017
SUIVI DE CARRIERE DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS

Suite à la décision de mise en œuvre généralisée de la procédure de « suivi de carrière », les 55 sections du CNU se positionnent de la manière suivante :

- 23 sections mettront en œuvre la procédure en 2017 (13, 15, 16, 30, 31, 32, 33, 34, 36, 37, 60, 61, 62, 63, 65, 66, 67, 68, 69, 74, 85, 86, 87)
- 2 sections ne souhaitent pas mettre en œuvre en 2017, mais étudieront les dossiers reçus (23, 35)
- 27 sections ne mettront pas en œuvre la procédure en 2017 (01, 02, 03, 04, 06, 07, 08, 09, 10, 11, 12, 14, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 24, 25, 26, 28, 64, 70, 71, 72, 73)
- 3 sections sont en attente de décision (05, 27, 29)

Un premier bilan de la procédure sera présenté lors de l'assemblée générale de l'automne 2017.

Motions de certaines sections CNU

Droit, Economie, Gestion						Lettres, Sciences Humaines								
Groupe 1				Groupe 2		Groupe 3								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15

Lettres, Sciences Humaines									Sciences					
Groupe 4									Groupe 5			Groupe 6		
16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30

Sciences																
Groupe 7			Groupe 8				Groupe 9				Groupe 10					
31	32	33	34	35	36	37	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69

Groupe 12 pluridisciplinaire					Théologie		Pharmacie (mono-appartenant)		
70	71	72	73	74	75	76	85	86	87

Motions de certaines sections CNU

Diversité des arguments avancés :

- Certaines insistent sur le volontariat nécessaire et/ou la confidentialité de l'avis et/ou les finalités du suivi de carrière et/ou harmonisation des pratiques entre les sections et les établissements.
- Certaines sections annoncent qu'elles ne siégeront pas. Certaines sections précisant cependant qu'elles siégeront néanmoins si elles ont des dossiers.
- Certaines sections annoncent qu'elles ne transmettront pas d'avis aux établissements.
- Certaines sections demandent que le CNU soit pleinement associé à la réflexion sur les modalités.

cf. les différentes motions consultables sur le site de la CP-CNU

Exemples d'avis rédigés par des sections CNU

La section souligne un bon niveau d'activité dans les 3 missions du métier d'E.C.. Elle a noté une implication particulière dans les activités de recherche.

La section souligne un bon niveau d'activité dans les 3 missions du métier d'E.C.. Elle a noté une implication particulière dans les activités administratives.

La section note que l'implication est continue dans les activités d'enseignement et les responsabilités liées à la pédagogie. L'activité de recherche est de bon niveau.

Exemples d'avis rédigés par des sections CNU

Le dossier est déséquilibré. La section a noté une implication particulière dans les activités pédagogiques et administratives.

La section déplore que soit confiées des charges pédagogiques et administratives lourdes en début de carrière.

Mme XX est investie dans l'ensemble des missions d'un enseignant-chercheur. Cependant elle exerce une trop lourde charge d'enseignement.

Il faut veiller à rapprocher le service d'enseignement de la définition statutaire afin de ne pas compromettre l'avenir.

La section recommande actuellement, à l'établissement de veiller à ne pas trop surcharger la collègue avec des responsabilités collectives afin que cela ne nuise pas à son activité de recherche.

Le dossier est déséquilibré avec une insuffisance en recherche et en responsabilités collectives et administratives.

Au terme des mandats de responsabilités pédagogiques, l'établissement pourrait envisager un accompagnement pour un retour vers la recherche, un CRCT pourrait aider cette démarche.

La section recommande à l'établissement de veiller à ce que cet enseignant-chercheur puisse accéder à des encadrements de doctorants.

L'établissement pourra accompagner Monsieur YY dans sa perspective de passer une HDR.

La section recommande à l'établissement de tout mettre en œuvre pour le rattacher à une équipe ou un laboratoire de recherche bien identifié afin qu'il puisse exercer sereinement ses activités de recherche.

La valorisation des activités devrait conduire à la soutenance de l'HDR. La section suggère à l'établissement de soutenir Monsieur/madame XX dans cette volonté de réinvestissement en recherche (CRCT, contrats doctoraux...).

Exemples d'avis rédigés par des sections CNU

La section recommande à l'établissement d'encourager le collègue à prendre des responsabilités collectives.

La section recommande à l'établissement d'encourager le collègue à rejoindre un laboratoire relevant de ses thématiques.

La section constate la situation locale difficile. Elle s'inquiète des conditions d'exercice de l'activité d'E.C. de ce collègue.

Modalités de mise en œuvre à l'université de Strasbourg

1. Informations à destination de la communauté

- Envoi d'un **courrier aux directeurs de composante** pour information et transmission à tous les enseignants-chercheurs (22 février 2017).
- **Réunion de présentation** du suivi de carrière à l'ensemble des enseignants-chercheurs concernés (10 mars 2017).

Enseignants-chercheurs concernés à Strasbourg

	MC	Pr	Total
Effectif total E.C.	827	461	1288
Effectif EC concernés par le suivi de carrière	535	86	621
%	64.69 %	18.65 %	48.21 %

	Femme	Homme
Effectif total E.C.	490	798
Effectif EC concernés par le suivi de carrière	254	367
	51.83 %	45,98 %

Estimation nationale :
50-55 %
des E.C. de
la vague C

Nombre d'enseignants-chercheurs éligibles par section CNU

N° section	Libellé section	Nbre EC	Part %
01	Drt. priv. sc. crim.	27	4,35
02	Drt. publ.	8	1,29
03	Hist. drt. & inst.	3	0,48
04	Sc. politique	3	0,48
05	Sc. économiques	21	3,38
06	Sc. de gestion	17	2,74
07	Sc. du langage	11	1,77
08	Lang. & litt. anc.	4	0,64
09	Lang. & litt. franc.	4	0,64
10	Litt. comparées	4	0,64
11	Lang. & litt. ang.	26	4,19
12	Lang. & litt. germ.	9	1,45
13	Lang. & litt. slaves	1	0,16
14	Lang. & litt. roman.	7	1,13
15	Lang. & Litt. autres	8	1,29
16	Psychologie	10	1,61
17	Philosophie	5	0,81
18	Arts	16	2,58
19	Socio., démographie	13	2,09
20	Anth., eth., préhis.	2	0,32
21	His. & civ. : ancien	11	1,77
22	His. & civ. : cont.	11	1,77
23	Géo. phys. & autres	13	2,09
25	Mathématiques	17	2,74
26	Maths. appliqués	14	2,25
27	Informatique	33	5,31
28	Mil. denses & matér.	25	4,03
29	Const. élémentaires	10	1,61

N° section	Libellé section	Nbre EC	Part %
30	Mil. dilués & optiq.	1	0,16
31	Chim. théo., phys.	19	3,06
32	Chim. org. min. ind.	31	4,99
33	Chim. des matériaux	8	1,29
34	Astron. astrophys.	7	1,13
35	Struc. évol. Terre	15	2,42
36	Terre solide	2	0,32
60	Mécan., génie mécan.	23	3,70
61	Génie informatique	17	2,74
62	Energ., génie procé.	5	0,81
63	Electronique	18	2,90
64	Biochimie, biologie	21	3,38
65	Biologie cellulaire	24	3,86
66	Physiologie	8	1,29
67	Biolog. pop. & écol.	6	0,97
68	Biolog. organismes	1	0,16
69	Neurosciences	9	1,45
70	Sc. de l'éducation	6	0,97
71	Sc. info. communic.	12	1,93
72	Epis., his. sc. tec.	1	0,16
74	Sc. & tec. act. phy.	12	1,93
76	Théol. Catholique	10	1,61
77	Théol. Protestante	6	0,97
85	Sc. phys-ch., autres	10	1,61
86	Sc. du médicament	11	1,77
87	Sc. Biologiques phar.	5	0,81
	Total général	621	100,00%

2. **Accompagnement personnel de chaque enseignant-chercheur au cours du processus**

- Envoi d'un courrier au lancement de la campagne, au fil de l'eau en fonction des besoins.
- Accompagnement lors de la saisie dans ALYA (par exemple confirmation de son NUMEN, présentation du dossier, etc.).

Formulaire ALYA

The screenshot displays the 'GALAXIE Personnel du Supérieur' website. At the top, there is a navigation bar with links for 'Accéder à la navigation', 'Accéder au contenu', and 'Accéder au pied de page'. The main header features the text 'GALAXIE Personnel du Supérieur' and a star chart with labels for 'altair', 'antares', 'fidis', 'antée', 'atria', 'elara', and 'helios'. Below the header, a green navigation bar shows the breadcrumb 'Galerie > Suivi de carrière > Accueil', the user name 'M. PIERRE', and a 'Déconnexion' link. A 'Guide d'utilisation' link is also present. On the left, a sidebar menu titled 'MA GALAXIE' includes 'Mon Profil' and 'Suivi de carrière'. Under 'Suivi de carrière', there are three items: 'Dossier antérieur', 'Dossier Alya' (highlighted with a red box), and 'Avis Section'. The main content area is titled 'Suivi de carrière' and contains the following text: 'Bienvenue dans la procédure de Suivi de carrière.' and 'Vous avez un dossier Alya en cours, pour le consulter cliquez sur l'item "Dossier Alya" accessible depuis le menu "Suivi de carrière" ci-contre.'

GALAXIE
Personnels du Supérieur

Accéder à la navigation | Accéder au contenu | Accéder au pied de page

antares | fidis | alna | elara | helios | altair | entée

Colonne > Suivi de carrière > Consultation du dossier ALYA

M. PIERRE | Déconnexion | Guide d'utilisation

MA GALAXIE

- Mon Profil
- Suivi de carrière
 - Dossier antérieur
 - Dossier Alya

Modification du dossier ALYA

Informations générales

Etat de la demande : A valider
Date de création de la demande : 13/12/2016
Date de dernière mise à jour :

Les champs marqués d'une étoile * sont obligatoires.

Identité

NUMEN :
Civilité (M. - Mme) : M.
Nom de famille :
* Nom d'usage :
Prénom : PIERRE
Date de naissance : 05/05/1964
Adresse électronique : antes@education.gouv.fr

Situation administrative

Section du CNU : 21 - Histoire, civilisation, archéol. et art des mondes anciens et ...
Etablissement actuel : UNIVERSITE
Date d'affectation (au format JJ/MM/AAAA) : 01/09/2009

Autres établissements d'exercice au cours des 4 dernières années universitaires (22 caractères maximum) :
Université 1
Université 2

Corps : PR
Ancienneté dans le corps : 6 An(s) 3 Mois et 30 Jour(s)
Grade : PR EX1
Ancienneté dans le grade : 2 An(s) 3 Mois et 30 Jour(s)
Echelon : 1
Ancienneté dans l'échelon : 2 An(s) 3 Mois et 30 Jour(s)

Formulaire ALYA

Attention
Veuillez signaler à votre établissement toute erreur dans les informations ci-dessus.

Recherche

Etablissement de rattachement de l'unité de recherche actuelle : UNIVERSITE

Unité de recherche : Centre de recherches archéologiques et

Autres unités de recherche au cours des 4 dernières années universitaires (255 caractères maximum) :

Unité de recherche 1

Unité de recherche 2

Titre de la thèse (240 caractères maximum) : Saisie du titre de la thèse

Date d'obtention de la thèse (au format JJ/MM/AAAA) : 25/11/1997

Lieu de préparation de la thèse (50 caractères maximum) : Saisie de lieu de préparation de la thèse

Lieu d'obtention de la thèse : UNIVERSITÉ DE

Autre établissement :

Directeur et co-directeur de Thèse (50 caractères maximum) : Saisie du directeur et co-directeur de thèse

Habilitation à diriger des recherches :

Garant HDR : (50 caractères maximum) : Saisie du garant HDR

Date d'obtention (au format JJ/MM/AAAA) : 14/09/2005

Fonctions particulières exercées dans les 4 dernières années (civiles)

Fonction : Directeur d'unité de formation et de recherche

Dates de début et de fin (au format JJ/MM/AAAA) : 01/09/2010 au 31/08/2017

Ajouter une autre fonction

Thèmes et mots clés de votre domaine de recherche

Description sommaire (200 caractères maximum) : Description sommaire

Mot-clé 1 : Histoire de l'antiquité

Mot-clé 2 : Histoire

Mot-clé 3 : Histoire des religions

Autres mots-clés (120 caractères maximum) : Saisie des autres mots-clés

Éléments d'information confidentiels

Éléments d'information confidentiels portés à la connaissance du CNU (sans visibilité pour l'établissement) (2000 caractères maximum espace compris) : Saisie des éléments confidentiels portés à la connaissance du CNU

Enregistrer

Formulaire ALYA

ⓘ Attention

Veuillez enregistrer les modifications ci-dessus avant de passer au téléchargement des pièces à joindre au dossier.

Pièce à joindre au dossier

Modèle vierge à télécharger : Rapport d'activité

Envoyer le document : (à la tête connexion consulter le guide)

Rapport d'activité (max 5 Mo)



Parcourir... **1**

Envoyer **2**

Pièces actuellement jointes au dossier

Rapport d'activité, mise à jour du : 13/12/2016 13:44 - 23 Ko Consulter (.pdf) Supprimer

ⓘ Attention

Lorsque vous avez téléchargé toutes les pièces de votre dossier et avant d'é cliquer sur le bouton "Valider votre dossier Alya", veuillez cliquer sur le bouton "Imprimer votre dossier Alya" ci-dessus, à droite et vous assurer que le document s'affiche correctement de la première à la dernière page.

[Retour à la consultation](#)

RAP01-M

Trame du dossier

Suivi de carrière

Cette procédure, différente des autres procédures confiées au CNU, revêt un caractère informatif. Elle vise à accompagner la carrière des enseignants-chercheurs : il ne s'agit ni d'un concours ni d'une évaluation. Ce document est une trame pour vous aider à rédiger votre rapport d'activité. Il peut être adapté en fonction des spécificités de chaque section. Il n'est pas obligatoire de compléter toutes les rubriques.

La police de caractère utilisée pour rédiger le contenu des rubriques suivantes doit avoir une taille minimale de 12 points. La taille du fichier PDF correspondant ne doit pas être supérieure à 2 mégaoctets.

Ce document est visible par votre établissement. La fenêtre confidentielle de l'application vous permet de porter certains éléments à la connaissance exclusive de votre section CNU.

Nom d'usage :

Prénom :

NUMEN :

Trame du dossier

Déroulé de carrière

Contexte d'exercice et conditions de travail

Activités pédagogiques


Activités scientifiques

Autres activités

Contact

Nathalie REMMER

Responsable du Bureau de gestion des personnels
enseignants au sein du Département de la gestion
administrative et financière de la DRH

Direction	Des Ressources Humaines
	Université de Strasbourg

nathalie.remmer@unistra.fr / 03 68 85 08 60

3. Constitution d'un groupe de travail

- **Constitution** : parité MC/PR - H/F - ≠ collegiums - ≠ composantes – élus – représentants du personnel
- **Mission** : faire des préconisations pour l'accompagnement des E.C. suite aux recommandations des sections CNU – propositions quant à la mise en oeuvre

Consultation des collègues membres de sections CNU –
Consultation des composantes / des unités de recherche –
Consultation des organisations syndicales – Consultation des universités ayant expérimenté le suivi de carrière...

Points d'étape devant les instances de l'université

Calendrier prévisionnel

Comité Technique d'Établissement	Conseil Académique Restreint	Conseil d'administration
9 février 2017	21 mars 2017	4 avril 2017
28 avril 2017	2 juin 2017	27 juin 2017 (Congrès)
29 juin 2017	30 juin 2017	4 juillet 2017

+ Présentation lors des réunions des directeurs de composantes ou directeurs unités.

Préconisations d'accompagnement susceptibles d'être envisagées

- ◆ En aucun cas, dans la perspective de la mise en œuvre d'une modulation de service, ni d'une « évaluation-sanction ».
- ◆ **Recommandations dans la perspective d'un dialogue constructif avec et pour les collègues** : faciliter la progression professionnelle de chacun (eg. en vue HDR) – formations – décharges, etc...

└─▶ Budgétisation des mesures d'accompagnement
(juin)

- ◆ Rapport d'activité de l'E.C. : permettre à chacun de mieux situer et valoriser ses activités – d'identifier les axes de son évolution.

- ◆ Les modalités de l'accompagnement à l'Université de Strasbourg s'inscriront dans une **dynamique positive** et dans un **dialogue constructif avec** et **pour** les E.C.

↳ Proposer un accompagnement individualisé **au bénéfice de l'E.C.** afin de donner les clés nécessaires à son parcours professionnel.

- ◆ Rapport d'activités de l'E.C. : permettre à chacun de mieux situer et valoriser ses activités – d'identifier les axes de son évolution

Processus dans la concertation et la transparence

- ◆ L'accompagnement
Strasbourg s'inscrit dans une **dynamique positive** et dans un **dialogue constructif avec** et **pour** les E.C.

↳ Proposer un accompagnement individualisé au bénéfice de l'E.C. afin de donner les clés nécessaires à son parcours professionnel.

Je vous remercie de votre attention.